

MAIRIE DE LE MOLAY-LITTRY

Calvados

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 DECEMBRE 2009

Présents : MM LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS, CORNEVILLE, BERTIER, LECLUSE, Emilie BOUILLON, M. ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, M. LECONTE, Mme BAILHACHE, M. PLINE, Mme GODARD, MM LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, POSTIC, SIMON, HAREL.

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

ABRIBUS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un jeune de quartier du « Molay » souhaitant restaurer l'abribus en y associant les jeunes afin de pouvoir disposer de ce local pour se regrouper. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable et souhaite ne pas donner suite à cette demande et ce pour la raison suivante : ce rassemblement risque d'occasionner des nuisances pour les riverains et cet endroit doit être destiné à sa vocation première d'abribus pour les scolaires. Cependant, le Conseil Municipal accepte d'effectuer les travaux de réhabilitation nécessaire à cette structure. Néanmoins, le Conseil Municipal demande au CCAS et à la commission « Affaires Sociales » de recevoir cette personne afin de lui expliquer la position du Conseil Municipal sur sa demande.

COLIS DE NOËL

Le Maire remercie les 19 conseillers municipaux ainsi que les nombreux bénévoles qui ont participé à la distribution des 350 colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans. Les bénéficiaires ont su apprécier ce don de la municipalité qui s'élève à 4213,03 euros.

COLOMBARIUM

Comme il reste actuellement 4 cases de disponible au sein du colombarium, le Conseil Municipal accepte son extension.

Deux devis seront sollicités, l'un pour 6 cases, l'autre pour 12 cases afin de prévoir cet investissement au budget 2010.

Dans un second temps, le Conseil Municipal charge la commission « Cimetières » de réfléchir sur le terrain sur la possibilité d'aménager différemment cet espace en y insérant des emplacements au sol.

COMMISSION DES MUSEES

Monsieur LECLUSE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le rapport de « la Commission des Musées ». Chacun a pu prendre connaissance d'une augmentation de la fréquentation des visiteurs dans les 2 musées et du coût de fonctionnement de chaque site pour l'année 2009. Le Conseil Municipal se félicite du travail d'entretien effectué par des agents des musées et a pris connaissance des travaux à réaliser par les Services Techniques avant la réouverture le jeudi 1^{er} Avril 2010. D'autre part, le Conseil Municipal décide de supprimer au Musée de la Mine la trieuse à charbon devenue dangereuse pour les visiteurs.

COMMISSION ATELIER-VOIRIE

La Commission « Atelier-Voirie » a pris connaissance des trois devis qui ont été sollicités pour les travaux d'extension de l'atelier municipal. Cet investissement doit se faire pour la santé et la sécurité des agents travaillant dans ce local. Le projet a été présenté à l'ensemble du personnel quelques modifications devront être apportées, en tenant compte de leurs observations. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier afin de le valider pour le budget 2010.

La Commission se félicite du travail accompli au cours de l'année 2009 et celle-ci est consciente qu'il en reste beaucoup à faire et s'efforcera de pouvoir y répondre au cours de l'année 2010.

Un rappel sur l'organisation a été fait, confirmant Monsieur LE TOURNEUR seul responsable du personnel de l'atelier et chargé de l'organisation du travail des services techniques.

Le Conseil Municipal se félicite du travail de cette commission renforcée par la participation de Monsieur Pascal MARIOTTI. Par contre, le Conseil Municipal décide de ne plus intervenir au gymnase pour reprendre sans cesse les dégradations occasionnées par les utilisateurs. Monsieur MADELAINE, Adjoint et Président du Syndicat du CES, responsable de ce bâtiment, s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour résoudre ce problème.

ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Le Maire précise au Conseil Municipal que l'Intercom va devoir mettre en place une Zone de Développement Eolien sur son territoire et ce afin de répondre à la réglementation relative à l'aménagement du territoire. Si, celle-ci n'est pas créée, le projet éventuel de la Société « FALCK Energies Renouvelables » d'implantations éoliennes sur la commune accepté par le Conseil Municipal le 21 Avril 2009, ne pourra pas être réalisé.

EPANDAGE DES BOUES

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la mise en concurrence de 3 entreprises qui ont été consultées sur l'épandage des boues de la station d'épuration; selon un cahier des charges établi par le service assainissement. Après examen du dossier, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CARDINE de Cartigny l'Epinais et autorise le Maire à signer la convention relative à cette prestation.

GITES

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport des Gîtes de France suite à leur visite annuelle. Ceux-ci ont pu constater et apprécier les nombreux travaux d'investissement réalisés dans les 6 gîtes pour améliorer l'accueil des locataires.

Les gîtes sont désormais classés en 2 épis, quelques aménagements restent à prévoir afin de confirmer ce classement (installer des grille-pains, remplacer les matelas de 80 cm par 90 cm, remplacer les plaques de cuisson). Le Conseil Municipal se félicite d'avoir pu récupérer l'épi qui avait été supprimé et s'engage à réaliser sur l'année 2010 les aménagements souhaités par cet organisme.

IMMEUBLE 8 ROUTE DE BALLEROY

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente concernant l'acquisition de l'immeuble 8 Route de Balleroy a été signé le 5 Décembre 2009. D'autre part, Monsieur PETRAS, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal que 11 candidats ont répondu à l'annonce pour reprendre le magasin de boucherie, sur 19 contacts. La Commission « Boucherie » va étudier l'ensemble de ces dossiers, afin de présenter au Conseil Municipal à la réunion du mois de janvier son rapport sur le choix du candidat selon des critères défini par celle-ci. Certains travaux, notamment de peinture, carrelage et d'électricité doivent être programmés avant la rénovation de ce magasin. Ceux-ci seront réalisés en régie par les services techniques après consultation des services vétérinaires pour le choix des matériaux. Le coût de ceux-ci sera intégré dans le montant du loyer.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

PERSONNEL : REGIME INDEMNITAIRE

Suite à l'avancement de grade de deux agents communaux, le Conseil Municipal accepte de modifier le coefficient du régime indemnitaire des catégories suivantes :

| FILIERE TECHNIQUE | TAUX ANNUEL DE BASE AU 01/01/2010 | COEFFICIENT RETENU | MONTANT MAXIMAL PAR AN |
|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe | 467,32 | 4,50 | 2102,94 |
| Agent de maîtrise territorial principal | 473,73 | 6,00 | 2842,38 |

D'autre part, le Conseil Municipal accepte de payer à Monsieur Yves LAURENT, Agent de maîtrise territorial principal, 25 heures supplémentaires par mois au cours de l'année 2010. Le Conseil Municipal souhaite prendre en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi Monsieur Davy MARIETTE pour un an renouvelable à raison de 24 heures sur 35 heures. Cet agent interviendra en collaboration avec Monsieur Yves LAURENT, permettant à celui-ci d'effectuer l'ensemble des travaux d'électricité dans les divers bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

POINT DE VENTE TER

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place début 2010 d'un point de vente des titres de transport SNCF au magasin SHOPI.

Le client pourra ainsi obtenir son billet de train ou le renouvellement de son abonnement directement auprès du dépositaire, ainsi que les informations sur les principaux tarifs régionaux et nationaux.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative permettant ainsi de développer le service de proximité pour les usagers des transports ferroviaires.

STATION D'EPURATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente concernant l'acquisition du terrain pour la future station d'épuration a été signé le 11 Décembre dernier. Les dossiers concernant ce projet ont été déposés pour instruction auprès de la DDEA pour l'obtention des aides pouvant être accordées sur cet investissement.

TRAVAUX RESIDENCE JEAN VERNEY

Le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis de réfection de la cour et des allées de la Résidence « Jean Verney ». Après examen, Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise DEVAUX pour un montant de 23272,78 euros HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis correspondant pour engager ces travaux sur l'année 2010.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Molay-Littry, le 28 Décembre 2009